

Règlement de la Consultation (RC)

MARCHE DE FOURNITURES

Type de procédure : Procédure adaptée passée en application des articles L.2123-1, R.2123-1 1° et R.2123-4 à R.2123-6 du Code de la Commande publique

Référence de la consultation : PA-25031

FOURNITURE DE DIOXYDE DE CARBONE (LIQUIDE REFRIGERE)
POUR CHARIOTS REPAS DU CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-NAZAIRE
LOCATION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION

Date et heure limites de réception des offres (DLRO) : 17/04/2025 à 14 heures

Demandes de <u>renseignements complémentaires</u>: Au plus tard 6 jours avant la DLRO (cf. Article VII)



SOMMAIRE

ARTICLE I - POUVOIR ADJUDICATEUR	3
ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION	3
II.1 Intitulé	3
II.2 Description du marché II.2.1 Division en lots II.2.2 Forme du contrat II.2.3 Classification CPV (vocabulaire commun des marchés). II.2.4 Variantes II.2.5 Prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.):	3 4 4
II.3 Durée du marché et reconduction	5
ARTICLE III – MODALITES DE LA CONSULTATION	5
III.1 Contenu du dossier de consultation	5
III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d'informations voie électronique	-
ARTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS	6
IV.1 Délai minimum de validité des offres	6
IV.2 Contenu de l'enveloppe	6
IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »	_
IV.3 Forme juridique du soumissionnaire	8
IV.4 Sous-traitance	8
IV.5 Remise des plis par voie électronique	9
ARTICLE V - ECHANTILLONS - MATERIELS DE DEMONSTRATIONS –ESSAIS – VISITE DE SITE	11
ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	11
VI.1 Modalités de vérification des conditions de participation	11
VI.2 Examen des offres	11
ARTICLE VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	12

ARTICLE I - POUVOIR ADJUDICATEUR

CHU DE NANTES Etablissement public de santé, Etablissement Pouvoir adjudicateur: support du GHT 44 Le Directeur Général du CHU de Nantes 5 allée de l'île gloriette Adresse: 44093 Nantes cedex Adresse électronique : bureau.desmarches@chu-nantes.fr Adresse du profil acheteur https://www.marches-publics.gouv.fr http://www.chu-nantes.fr Adresse internet Monsieur Thomas MERCIER Responsable Travaux et Maintenance Référent Administratif et Technique : Direction du Patrimoine, des Achats et des Ressources Matérielles Centre hospitalier de Saint-Nazaire 11 boulevard Georges Charpak 44600 SAINT-NAZAIRE Téléphone: t.mercier@ch-saintnazaire.fr Adresse électronique : +33 2 40 72 27 85 65

ARTICLE II - OBJET DE LA CONSULTATION

II.1 Intitulé

La présente consultation a pour objet la fourniture et la livraison de CO₂ (liquide réfrigéré) et la location et la maintenance des installations de stockage et de distribution du gaz, pour l'alimentation en neige carbonique de chariots repas de la société ISECO installés au Centre Hospitalier de SAINT-NAZAIRE.

11.2	Description du marché		
	II.2.1 Division en lots		
	- Prestations divisées en lots :	□Oui	⊠Non

.2.2 Forme du contrat			
.e contrat conclu est : Un marché: □		Un accord-	.cadre · 🏻
on marche.		On accord	cadic.
i accord-cadre L'accord cadre es	st conclu avec :		
r decora edare e accora cadre e	re concia avec :	Plusieurs o	pérateurs économiques : \Box
Un seul opérateur économi	que: ⊠		aximum d'opérateurs :
'accord cadre s'exécute par :			Futution de bosse de
Emission de bons de	Conclusion	de marchés	Emission de bons de commande et conclusion de
commande: 🗵	subséquen	ts : □	marchés subséquents 🗵
es modalités de passation des bo	ns de commande	sont précisées à	l'article 10.1 du CCP n° PA 25031
accord cadre est conclu :			
Avec un minimum et maximum	en valeur ou en c	uantité, en appli	cation du 1° de l'article R2162-4
ode de la commande publique		, aaa., a app	
Avec seulement un maximum, re la commande publique	nais sans minimı	ı m , en applicatio	n du 2° de l'article R2162-4 du Co
e montant annuel des consomma 87 500 € HT sur la durée du marc		ssement est estir	mé à 62 500 € HT, soit un total
or 500 e i i sui la duice du maic	rie (5 aris).		
e montant maximum du marché	est fixé à 221 0	00 € HT sur la dι	urée totale du marché (période
econduction incluse).			
2.3 Classification CPV (vocabula	ire commun des	marchés)	
	Catégorie		Désignation
Objet Principal	24112100-	-3	Dioxyde de carbone
Objet supplémentaire			
.2.4 Variantes			
Des variantes à l'initiative des so	<u>oumissionnaires :</u>	sont-elles autoris	sées ? ☐ Oui ⊠Non
Des variantes à l'initiative de l'a	cheteur sont-elle	s exigées (solutio	ons alternatives)?□ Oui⊠ Non
			<u> </u>
II.2.5 Prestations supplémentair	es éventuelles (F	.S.E.):	
Le C.H.U reste libre de retenir ou	-	-	aires éventuelles au moment de
signature du marché public.	a non ces presidi	ions supplement	anes eventuenes au moment de
Des P.S.E. à l'initiative de l'ache	teur sont-elles e	nvisagées ?	□Oui ⊠ Non

II.3 Durée du marché et reconduction

→ cf. article 5 du CCP n°PA-25031

III.1 Contenu du dossier de consultation

- La lettre de candidature (formulaire DC1),
- La déclaration du candidat (formulaire DC2),
- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement (formulaire ATTRI1) et son annexe financière :
 - Annexe 1 : Bordereau des prix
- Le cahier des clauses particulières (CCP) n°PA-25031 et ses annexes :
 - o Annexe 1 : vue panoramique du site et localisation de la centrale
 - Annexe 2 : caractéristiques de la plateforme des fluides médicaux et médico-techniques

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'apporter au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le délai de remise des offres sera éventuellement revu en conséquence.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

III.2 Mise à disposition du dossier de la consultation, communications et échanges d'informations par voie électronique

Le dossier de la consultation est mis, gratuitement, à disposition à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Il est recommandé aux candidats de s'identifier (adresse mail de référence) afin d'être tenus informés des modifications et des précisions éventuellement apportées au dossier de consultation.

A défaut d'identification, il appartiendra aux opérateurs économiques de prendre connaissance par leurs propres moyens des informations, modifications et/ou précisions complémentaires éventuellement apportées aux documents de la consultation. La responsabilité du CHU de Nantes ne saurait être engagée en l'absence de prise de connaissance de ces informations complémentaires par les opérateurs économiques (et de prise en compte de celles-ci dans les dossiers de candidature et/ou d'offre).

Le mode de transmission par voie électronique est obligatoire pour l'ensemble des échanges (présentation des candidatures et des offres, demandes de régularisation ou de précision éventuelle, ...).

ARTICLE IV - CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

IV.1 Délai minimum de validité des offres

6 mois à compter de la date limite de réception des offres

IV.2 Contenu de l'enveloppe

Chaque opérateur économique doit produire un dossier de candidature et une offre complète comprenant l'ensemble des pièces visées ci-dessous.

IV.2.1 Contenu de la « CANDIDATURE »

L'utilisation en ligne du DUME est fortement préconisée mais le candidat peut répondre en candidature classique.

• DOCUMENT UNIQUE DE MARCHE EUROPEEN (DUME) :

Le DUME est une déclaration sur l'honneur sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne dans le cadre du principe du « dites-le nous une fois » qui peut être utilisé en lieu et place des documents mentionnés ci-dessous.

Ce formulaire est à renseigner sur la plateforme des achats de l'Etat (cf. guide d'utilisation : https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide). En cas de cotraitance, se reporter au même guide d'utilisation.

• DOCUMENTS DE LA CANDIDATURE CLASSIQUE :

- 1. La lettre de candidature et désignation du mandataire par ses cotraitants (formulaire DC1 ou format libre), dûment complétée par le candidat et par chacun des cotraitants en cas de groupement, précisant :
 - L'objet de la candidature,
 - La dénomination sociale du candidat, son adresse et ses coordonnées (téléphone, fax, courriel),
 - Si le candidat se présente seul ou en groupement, dans ce dernier cas préciser la forme du groupement, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire,
 - La déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande publique et notamment qu'il est en règles des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- 2. Les renseignements pour chaque candidat unique ou pour chaque membre du groupement permettant d'apprécier que le candidat dispose de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l'exécution du marché (formulaire Dc2 ou format libre) :
 - déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique dans la mesure où les informations sont disponibles;
 - déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années;
 - présentation de la liste des principaux services et/ou principales livraisons effectuées au cours des 3 dernières années en rapport avec l'objet du marché public, notamment la liste des établissements de santé avec lequel le prestataire a ou a eu un marché public (indiquer les noms et coordonnées téléphoniques des personnes à contacter éventuellement pour information);
 - certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent, ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres états membres.

IV.2.2 Contenu de l'« OFFRE »

- > Un acte d'engagement (formulaire joint pré-rempli),
- Il est souhaité un acte d'engagement (formulaire ATTRI1) complété et signé (signature en format PADES conseillée) électroniquement au moment de la remise de l'offre et ce afin de permettre un traitement plus rapide des formalités d'attribution du marché public.
- Il est également demandé de transmettre la version word dûment complétée de l'acte d'engagement
- NB: En cas de signature, le candidat doit impérativement remettre un rapport de signature valide associé au fichier signé.

Une annexe financière

Il est exigé que l'annexe financière soit remplie selon le modèle proposé au Dossier de consultation.

Un mémoire technique précisant notamment :

- Type, capacité, caractéristiques, dimensionnement et disposition des éléments de stockage
- Méthodologie de déploiement (dont calendrier) et accompagnement à la mise en place des prestations / livraisons / distribution
- Moyens et organisations des moyens de production, commandes, livraisons, surveillance des installations, télémaintenance, suivi de maintenance préventive et corrective.
- o l'organisation de l'astreinte (astreinte téléphonique 365/an, 24/24) en cas de problème

- les modalités d'intervention d'urgence et de levée de doute et/ou mise en sécurité sous x heures,
- o le nombre de visites préventives par an (a minima tous les 6 mois)
- o le contenu des inspections périodiques
- Moyens de performance pendant l'exécution du marché (audit, contenu du reporting ...)
- o Formations dispensées
- o Informations dispensées dans les services utilisateurs
- Moyens techniques d'exécution (véhicules, outil de traçabilité informatisé, outil de scannage...)
- o Plan qualité ou démarche qualité
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Relevé d'Identité Caisse Epargne (RICE)

Le pouvoir adjudicateur conseille vivement au soumissionnaire de préciser les éléments confidentiels de son offre couverts par le secret des affaires et à justifier par note détaillée écrite les motifs de couverture de ces éléments. Cette démarche facilitera le respect du secret des affaires par le CHU de Nantes, le cas échéant.

IV.3 Forme juridique du soumissionnaire

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à participer à la procédure.
Possibilité de présenter pour le(s) marché(s) plusieurs offres en agissant à la fois :

F En qualit	e de candidats individueis et de membres d't	in ou plusieurs g	roupements :
⊠oui	\square non		
> En qualit	é de membres de plusieurs groupements :	⊠oui	\square non

Forme j	uridique	imposée a	ux groupements	d'opérateurs	économiques	après	attribution	du	marché :
□oui	\boxtimes non								

Pour assurer la bonne exécution du marché public, la forme imposée après attribution du marché public sera le groupement solidaire en raison de la nécessité d'assurer la continuité du service public hospitalier.

IV.4 Sous-traitance

Le soumissionnaire peut présenter son ou ses sous-traitants à la personne publique, soit à la remise de son offre, soit en cours d'exécution du (des) marché(s).

Dans le cas où la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou de la proposition, le candidat fournit au Pouvoir adjudicateur une déclaration mentionnant :

- a) la nature des prestations sous-traitées ;
- b) le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé;
- c) le montant maximum des sommes à verser au sous-traitant ;
- d) les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;
- e) le cas échéant les capacités du sous-traitant sur lesquelles le candidat s'appuie.

Il lui remet également une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction de soumissionner.

La notification du (des) marché(s) emporte acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

IV.5 Remise des plis par voie électronique

La remise des plis (candidature et offre) se fait obligatoirement et exclusivement par voie électronique sur le profil acheteur de l'établissement à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr (dite plate-forme « PLACE »)

Aucune autre forme de transmission par voie électronique (ex : par courrier électronique) ne sera acceptée (sous réserve des dispositions relatives aux copies de sauvegarde).

NB : Avant de déposer un pli, il est recommandé de parcourir les rubriques « Aide » & "Se préparer à répondre" à l'adresse : https://www.marches-publics.gouv.fr.

CONSEILS POUR PERMETTRE UN DEPOT DANS DE BONNES CONDITIONS :

Mentionner <u>l'adresse mail de contact</u>, dûment orthographiée, à utiliser dans le cadre des échanges de la consultation jusqu'à la notification.

Anticiper la demande de certificat de signature électronique par rapport à la date limite de réception des offres. Liste des prestataires de service de confiance :

https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

Nommage des fichiers

Il est souhaité que l'opérateur économique précise le NOM DE LA PIECE (exemple DC1, Attri1, ...) puis le NOM DE LA SOCIETE. *Exemple : « DC1_SOCIETE »*

Nommage des fichiers et dossiers

Il est conseillé d'éviter :

- Les accents et tous les caractères spéciaux
- Les intitulés trop longs

Arborescence et zippage des dossiers

Il est conseillé de zipper le moins possible les dossiers et d'éviter les arborescences trop complexes (cascades de dossier) pour éviter les échecs de dépôt.

Signature des fichiers

- Si le candidat signe son offre, il lui est demandé de se limiter à la signature de l'acte d'engagement.
- En cas de modification du document après signature au format XadES ou CadES, le « couple » document signé et document de signature ne sont plus cohérents. L'opération de signature du document modifié est à renouveler.
- Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement eIDAS (ou conforme au RGS uniquement pour les certificats de signatures acquis avant le 12 avril 2018) sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES
 - ⇒ Inutile de signer les pièces de candidature ou les pièces techniques.
 - ⇒ Ne pas signer les dossiers.

Rapport de signature à fournir

- Utilisation le dispositif de signature par la plate-forme PLACE
- Si utilisation d'un autre outil de signature électronique que celui de la plate-forme PLACE : communiquer le « mode d'emploi » permettant de procéder aux vérifications nécessaires de la signature électronique) contenant a minima :
 - ⇒ La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- □ L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Délais de transmission électronique

Il est conseillé d'anticiper le chargement des pièces afin de s'assurer que la transmission électronique des plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Spam/courrier indésirable

S'assurer que les messages envoyés par la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde contient la candidature et l'offre.

Le candidat qui effectue à titre de copie de sauvegarde une transmission sur support papier ou sur support physique électronique doit faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis. Cette copie de sauvegarde doit être envoyée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée à l'adresse suivante :

CHU de Nantes
Direction Maintenance et Exploitation
Technique
85 rue Saint Jacques
44093 Nantes cedex

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans un des deux cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté par le CHU de Nantes dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature et une offre ont été transmises par voie électronique, mais ne sont pas parvenues au CHU de Nantes dans les délais de dépôt des candidatures et des offres ou bien n'ont pas pu être ouvertes par le CHU de Nantes, sous réserve que la copie lui soit parvenue dans les délais de dépôt des candidatures et des offres.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le CHU de Nantes.

ARTICLE V - ECHANTILLONS - MATERIELS DE DEMONSTRATIONS -ESSAIS - VISITE DE SITE

Sans objet

ARTICLE VI – EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

VI.1 Modalités de vérification des conditions de participation

Les modalités de vérification des conditions de participation se feront dans les conditions prévues à l'article R.2161-4 du Code de la Commande publique.

Aussi, si un candidat ou un soumissionnaire se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

VI.2 Examen des offres

Les offres reçues hors délais sont éliminées en application des dispositions de l'article R.2151-5 du Code de la Commande publique.

L'analyse et le jugement des offres seront effectués à partir des critères d'attribution indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

Intitulé des critères	Pondération	Éléments notamment pris en compte pour évaluer le critère
Prix	50%	Simulation financière
Qualité technique et logistique	15 %	Qualité des installations
		Caractéristiques de la centrale
		Qualité logistique
Sécurité	15%	Sécurité de la continuité d'approvisionnement
		Sécurité générale
Prestations associées à la fourniture	20%	Alarme
		Maintenance préventive
		Capacité d'intervention rapide / réactivité
		Télésurveillance/Télémaintenance

Négociation:

La procédure donnera lieu à négociation avec les soumissionnaires dans les conditions décrites ci-dessous.

Les conditions de cette négociation seront précisées dans le courrier d'invitation à négocier. A l'issue de cette négociation, les soumissionnaires pourront remettre une offre finale, selon les modalités et dans les délais indiqués dans le courrier d'invitation à négocier. A défaut, ils seront réputés confirmer les termes de leur dernière offre.

Seules les offres régulières, acceptables et appropriées sont classées. Le soumissionnaire dont l'offre est la mieux notée et arrive première au classement est retenue.

ARTICLE VII – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard **6 jours calendaires** avant la date limite de réception des offres une demande écrite via le profil acheteur du Pouvoir adjudicateur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation et s'étant identifiées, **4 jours au plus tard** avant la date limite de remise des offres.
